

Le déroulement de l'épreuve théorique

Vous devez d'abord passer une épreuve théorique générale, le Code., ou une épreuve théorique moto si vous êtes inscrits à la formation permis moto.

DÉROULEMENT

- L'auto-école s'occupe de votre inscription sur le site de la POSTE et vous donne votre convocation.
- Le jour de l'épreuve, vous vous rendez seul sur le site de l'examen muni de votre pièce d'identité et de la convocation.
- Les résultats vous sont adressés par courrier postal ou électronique le jour même de l'épreuve.
- Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite.
- Durant ces 5 ans, vous avez droit à 5 présentations maximum pour réussir l'épreuve pratique pour un permis voiture ou les épreuves plateau et circulation pour un permis moto.

A SAVOIR

• Il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

AIDE ÉVENTUELLE EN CAS DE DIFFICULTÉS

Des séances ETG spécifiques peuvent être organisées pour les candidats :

- sourds ou malentendants.
- présentant des difficultés particulières les empêchant de passer l'épreuve classique. Un certificat médical sera nécessaire.
- non francophones (présentant de réelles difficultés de compréhension).
- en milieu carcéral.

NB : Les demandes d'ETG pour les non francophones et les personnes handicapées (DYS) font l'objet d'une vérification particulière par le responsable de l'unité Éducation Routière afin de limiter d'éventuels abus

Identifiant NEPH : XXXXXXXXXXXXX
Date de naissance : XXX/XX/XXXX

Gr.....

Vous avez passé l'épreuve Théorique Générale du permis de conduire du XX/XX/20XX sur le site de Rue du Château d'Eau 33000 BORDEAUX.

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de 39 sur 40.

Avis : FAVORABLE

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
• L : Dispositions légales en matière de circulation routière	01
• C : Le conducteur	
• R : La route	
• U : Les autres usagers	
• D : Réglementation générale et divers	
• A : Les premiers secours	
• P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	
• M : Eléments mécaniques liés à la sécurité	
• S : Equipements de sécurité des véhicules	
• E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

Info Ministère : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience « Passer mon code avec un pareil succès pour l'épreuve pratique.

» et vous souhaitons